

Pour quels passagers ?

- **Toute personne >>** en difficulté de mobilité ou souhaitant faire évoluer sa manière de se déplacer.
- **Tout habitant >>** demeurant sur l'une des 44 communes des arrondissements de Monistrol-sur-Loire et d'Yssingeaux ainsi que sur certaines communes limitrophes sur demande.

Pour quels trajets ?

- **Tous déplacements >>** Une priorité est donnée à ceux liés à l'accès à l'emploi et à la formation.

Indemnisation des conducteurs solidaires

- **Déduction fiscale >>** à 66 %
OU Paiement par la MMS 43 en fin de mois :
- **0,30 €/km parcouru ***
- **Forfait de 3 € >>** pour les trajets inférieurs à 10 km aller-retour.

* Selon barème d'indemnisation de l'année en cours

Participation pour les passagers

- **0,15 €/km >>** Payer à la MMS 43 par le passager.
- **0,15 €/km >>** Restant pris en charge par la MMS 43.

Coût total / km parcouru : 0,30 €



Maison de la Mobilité
Solidaire Haute-Loire

Nous contacter



06 56 78 29 75



covoiturage.solidaire@mms43.org

Un projet porté par :



En partenariat avec :



Financé par :

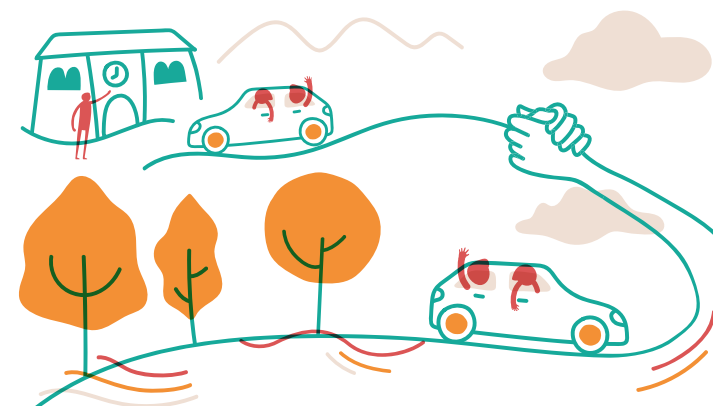


Maison de la Mobilité
Solidaire Haute-Loire

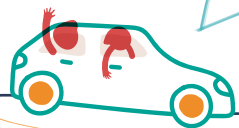
Covoiturons solidaire en Haute-Loire

Devenez conducteur solidaire

Rouler tout seul c'est pratique, mais
à **2, 3, 4**, c'est tellement plus sympa !



C'est parti !
Au fait, c'est quoi votre
musique préférée ?



Découvrez Covoiturons Solidaire en Haute-Loire

Plus qu'un simple service de transport

- Une communauté de conducteurs et de passagers solidaires
- Une solution de mobilité, notamment pour les personnes ayant des difficultés de déplacement
- Une opportunité à chaque trajet de créer des liens et de s'entraider dans nos territoires
- Un dispositif qui facilite l'accès de tous aux services essentiels

2 types de déplacements

- **Le covoiturage solidaire** >> Proposez une ou plusieurs places dans votre véhicule pour partager vos trajets.
- **Le transport solidaire** >> Offrez votre temps pour un aller-retour à une personne sans solution de transport.

Que vous puissiez donner quelques heures par semaine ou par mois, chaque trajet compte.

Une démarche simple et pratique

1 Prise de contact



Notre référent, véritable guide des routes partagées, vous accompagne lors de votre inscription.

2 Proposition de trajets



Conducteur régulier ou occasionnel, partagez vos trajets et/ou vos disponibilités.

3 Mise en relation



Notre référent recherche le conducteur disponible selon les besoins du passager et organise la mise en relation. C'est presque de la télépathie !

4 Indemnisation



En plus de partager de bons moments, la Maison de la Mobilité Solidaire Haute-Loire vous indemnise pour chaque trajet de covoiturage ou de transport solidaire.

Vous êtes libre de :

- *Accepter ou refuser une demande,*
- *Arrêter ou suspendre votre participation à tout moment,*
- *Partager vos anecdotes, votre playlist et chanter à tue-tête !*



À bientôt !



Pourquoi devenir conducteur solidaire ?

- >> Apporter un soutien concret aux habitants de votre territoire qui rencontrent des obstacles dans leur mobilité.
- >> Rencontrer des personnes près de chez vous, de tous horizons et de toutes générations.
- >> Faire un geste pour :
 - La planète en partageant vos trajets,
 - Votre moral et celui des autres en partageant des sourires, des histoires ou encore des actus,
 - Votre portefeuille.

Vous connaissez la véloroute
« Via Fluvia » au départ
d'Yssingeaux ?

